

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi treize juillet deux mille vingt (13 juillet 2020).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi treize juillet deux mille vingt (13 juillet 2020) à 13 h 55, à huis clos, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 10 juillet 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 20-220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil, étant tous présents, consentent à ajouter à l'ordre du jour de la présente séance, le sujet suivant :

- Confirmer l'embauche, depuis le 8 juin 2020 jusqu'au 14 août inclusivement, comme employée temporaire, de madame Christine Jalette, au poste de préposé parcs et espaces verts

et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-221

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1621

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte, sans modification, le règlement numéro 1621 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de taxation numéro 1605 pour y apporter certains changements quant aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'année 2020 ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-222

POSTE DE PRÉPOSÉ PARCS ET ESPACES VERTS – EMPLOYÉE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer monsieur Mathieu St-Louis pendant son absence;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, coordonnatrice ressources humaines, et approuvée par monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général, en date du 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'article 2.06 a) i- de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour confirme l'embauche, depuis le 8 juin 2020 jusqu'au 14 août inclusivement, comme employée temporaire selon l'article 2.06 a) i- de la convention collective, de madame Christine Jalette, au poste de préposé parcs et espaces verts, selon l'échelle salariale déterminée par l'employeur et les dispositions de la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Bécancour.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions.

RÉSOLUTION 20-223

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 13 h 59.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière